

BPJEPS Escrime

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche [28573](#))

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation BPJEPS spécialité escrime vise à former des éducateurs capables de maîtriser et d'enseigner les techniques de l'escrime (fleuret, épée, sabre). Elle développe des compétences pédagogiques pour animer et encadrer divers publics, tout en assurant la sécurité et en promouvant les valeurs de l'escrime. Les diplômés sont préparés à organiser des événements et à gérer des projets sportifs.

Aptitudes à l'emploi · bonne condition physique - autonomie - adaptabilité - sens du relationnel

Compétence · Encadrer tout public dans toute structure

- > Communiquer dans les situations de la vie professionnelle
- > Prendre en compte les caractéristiques des publics dans leurs environnements dans une démarche d'éducation à la citoyenneté
- > Contribuer au fonctionnement d'une structure

Compétence · Mettre en œuvre le projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure

- > Concevoir un projet d'animation
- > Conduire un projet d'animation
- > Evaluer un projet d'animation

Compétence · Conduire une séance un cycle d'animation ou d'apprentissage dans le champ de la mention

- > Concevoir la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage
- > Conduire la séance, le cycle d'animation ou d'apprentissage
- > Evaluer la séance le cycle d'animation ou d'apprentissage

Compétence · Mobiliser les techniques de la mention ou de l'option pour mettre en œuvre une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage

- > Conduire pour tout public une séance ou un cycle en utilisant les techniques de la mention ou de l'option
- > Maîtriser et faire appliquer les règlements des disciplines de la mention ou de l'option
- > Garantir des conditions de pratique en sécurité dans la mention ou dans l'option



FORMATION

Durée

1 an en alternance sous contrat d'apprentissage (608h de formation)

Dates de démarrage et fin de formation

Août 2024 - Juin 2024

Lieu de formation

CERA Formation - Lyon (8^{ème})

Coût de formation

Formation financée par les OPCO*. Gratuite pour les apprentis et les employeurs privés

*Opérateurs de Compétences



PRÉ-REQUIS

- > Être âgé de 18 ans minimum et de 29 ans révolus* à la signature du contrat d'apprentissage
- > Être titulaire du PSC1 (ou AFPS, ou SST en cours de validité, ou PSE 1 en cours de validité, ou PSE 2 en cours de validité, ou AFGSU 1 ou 2 en cours de validité)
- > Présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de l'escrime datant de moins d'un an à la date de l'entrée en formation.
- > Réussir les tests d'exigences préalables (TEP) ou être titulaire d'un brevet fédéral dans la spécialité choisie ou d'un diplôme dans le champ du sport.

*Pas de condition d'âge maximum pour les personnes bénéficiant d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé ou de dérogations spécifiques.

Cette formation est accessible aux personnes en situation de handicap et/ou titulaire d'une Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH).



ACCESSIBILITÉ AUX PUBLICS EN SITUATION DE HANDICAP

Pour tout besoin spécifique et toute adaptation, consultez notre référente H+ :

Virginie PREVOST : referent-handicap@ifa.asso.fr



MODALITÉS DE RECRUTEMENT & DÉLAIS D'ACCÈS

Étude du dossier et entretien individuel
L'examen des candidatures débute six mois avant la date d'entrée en formation et continue jusqu'à cette même date.

Le recrutement s'effectue par le dépôt d'un dossier de candidature en ligne, sur le site : www.ifa.asso.fr/candidature/



ET APRÈS LA FORMATION ?

Que fait le titulaire de cette formation ?

Le titulaire du BP JEPS Escrime sera amené à :

- > Initier, encadrer et faire progresser des groupes de pratiquants en suivant un projet pédagogique adapté à tout public
- > Mener des actions d'éveil à l'escrime et de découverte des trois armes
- > S'assurer de la sécurité des pratiquants et du respect des règles de pratique

Emplois accessibles

- > Postes : éducateur sportif, animateur sportif, entraîneur, responsable de section, agent de développement sportif, coordinateur de projets sportifs
- > Divers secteurs : clubs, structures d'animation

Poursuite d'études

- > DEJEPS Développement Projets Territoires et Réseaux
- > DEJEPS Perfectionnement sportif

Équivalences

Nous contacter pour étudier les éventuelles possibilités d'équivalences.

Passerelles

Nous contacter pour étudier les éventuelles passerelles possibles (en fonction du parcours et du site de formation).

BPJEPS

Escrime

Niveau BAC (Niveau 4) · Titre inscrit au RNCP (fiche [28573](#))



MODALITÉS D'ÉVALUATION

Le BP JEPS Escrime est préparé en 4 Unités Capitablisables (UC mentionnées ci-dessus). Il est possible de valider un bloc ou plusieurs blocs de compétences.

L'acquisition de ces compétences sera évaluée au travers de différentes situations de certification qui auront lieu en centre de formation ou au sein de l'entreprise :

- > UC1 et UC2 : Rédaction d'un dossier relatif à la conception d'un projet d'animation, présentation orale suivie d'un entretien avec le jury,
- > UC3 : Examen en situation pratique de pédagogie collective, suivi d'un oral,
- > UC4 : Examen en situation pratique de pédagogies individuelles et arbitrage, suivi d'un oral.